

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 216

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Rédiger ainsi la deuxième ligne du tableau de l'alinéa 4 :

«

Autorisations d'engagement de l'Agence nationale de la recherche	+ 1 000	+ 1 000	+ 1000	+ 1000	+ 859	+ 717	+ 577	+ 435	+ 293	+ 149
------------------------------------------------------------------------------	---------	---------	--------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de renverser la logique même des niveaux d'engagement prévus jusqu'en 2030.

Car de deux choses l'une, soit le Gouvernement est cohérent avec ses déclarations où il martèle que l'enseignement et la recherche doivent être prioritairement revalorisés, soit ces déclarations sont de simples effets d'annonce.

Il serait préférable, dans le contexte que nous connaissons, où la recherche est indispensable au regard de la crise sanitaire provoquée par la Covid19, d'inverser les niveaux d'engagement et de les renforcer immédiatement de manière significative.